

Ligue suisse du patrimoine national : rapport annuel pour 1975

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **71 (1976)**

Heft 3-fr

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lignes directrices pour l'activité future de la Ligue du patrimoine national

La nouvelle présidente, de concert avec le nouveau secrétaire général, a élaboré des lignes directrices dont le comité central de la Ligue suisse a pris connaissance avec approbation. D'une façon générale, elles prévoient avant tout le passage d'un *Heimatschutz* essentiellement «défenseur» à un *Heimatschutz* activement aménagiste, ainsi que le renforcement de la Ligue tant sur le plan interne comme dans ses rapports avec l'extérieur, le rajeunissement des cadres et la modernisation des organes de la Ligue. Huit buts principaux doivent être visés:

1. Elaboration de status modernisés, ouverts à une politique tournée vers le présent et l'avenir, concurrentement avec la sauvegarde d'un environnement où il fasse bon vivre, postulat essentiel;
2. Coordination de l'activité nationale de la Ligue, entre elle et ses sections, entre sections, ainsi qu'entre ses Bureaux techniques;
3. Réorganisation de la Ligue suisse, comportant: analyse critique de sa structure actuelle; élargissement des compétences et de l'effectif du bureau, transformé en un organe souple de décision et de planification; constitution de commissions d'étude et de groupes d'experts; formulation nouvelle des buts et des tâches du secrétariat général; restructuration et extension des Bureaux techniques, tendant à une efficacité optimale;
4. Réforme de politique financière, impliquant en particulier un plan financier à long terme;
5. Fidélité aux idées de l'Année européenne, avec intégration des plus importantes activités du Comité national suisse dans le programme d'action future de la Ligue, et recherche d'autres champs d'activité;
6. Intensification de l'information et du recrutement, notamment par la mise sur pied d'un service de presse permanent, par une nouvelle présentation de la revue, par des expositions, conférences, réunions, et par la création d'un service de prêt et de documentation;
7. Politique de la jeunesse, impliquant entre autres une information appropriée des jeunes sur les buts de la Ligue, le recrutement de membres de 15 à 16 ans, la fondation de groupes de jeunesse locaux ou régionaux;
8. Développement de la collaboration avec les organisations analogues, par un approfondissement des contacts existants, par la recherche de nou-

veaux partenaires (groupements de jeunesse par exemple), par des campagnes lancées en commun, et par un soutien mutuel dans le domaine administratif.

Ligue suisse du patrimoine national – Rapport annuel pour 1975

Effectifs

Les 22 sections de la Ligue du patrimoine national ont enregistré au total, en 1975, une augmentation de 824 membres, ainsi que 100 départs (démissions et décès). L'effectif est ainsi passé de 18553 au 30 septembre 1974 à 19277 au 30 septembre 1975. Quatre sections ont subi une diminution de leurs effectifs (Engadine: -25; Suisse centrale: -52; Neuchâtel: -16; St-Gall/Appenzell R.-I.: -7). L'effectif de la section de Fribourg est resté inchangé (215). Toutes les autres sections ont grossi leurs rangs. La propagande spéciale pour l'Année européenne du patrimoine architectural y a beaucoup contribué (Argovie: + 81; Appenzell R.-E.: + 24; Bâle-Ville: + 18; Bâle-Campagne: + 27; Berne: + 95; Gruyère: + 35; Genève: + 2; Glaris: + 101; Grisons: + 7; Schaffhouse: + 21; Soleure: + 47; Tessin: + 100; Thurgovie: + 120; Vaud: + 38; Valais romand: + 20; Haut-Valais: + 18; Zurich: + 70).

Au cours du dernier trimestre de l'année écoulée, lequel n'entre pas dans cette statistique, le succès de l'Année européenne devrait avoir eu des effets plus marqués encore, de sorte qu'on ne doit pas être bien loin du chiffre fatidique de 20000, qui a peut-être même été atteint à la fin de l'année.

La sensibilisation de l'opinion, qui a été importante en 1975, doit être exploitée sans délai par les sections, auxquelles le recrutement incombe en première ligne, par des mesures appropriées.

Assemblée des délégués et assemblée générale

La 8e assemblée des délégués a rempli toute la journée du 7 juin à Olten, dont la situation centrale est appréciable. 55 membres du comité central, délégués et invités y ont participé. Le procès-verbal, le rapport annuel et les comptes ont été approuvés. La cotisation a été maintenue à 10 fr. pour 1976. Le président A. Rollier a annoncé sa démission pour l'assemblée des délégués de 1976 et fait savoir que le comité central avait désigné unanimement, pour lui succéder, Mme R.-C. Schulz, à Crans-sur-Sierre. – Pour remplacer M. A. Oetterli, de Lucerne, M. Pierre Grädel, de St-Moritz, a été nommé vérificateur des comptes. Un nouveau membre individuel du comité central a été élu en la personne de M. Denis Blondel, ingénieur, de Genève. L'assemblée a été renseignée par l'architecte Max Lechner sur le projet de création d'une fondation de la Ligue du patrimoine national pour la sauvegarde et la rénovation d'édifices de valeur, et a donné le feu vert au lancement de cette nouvelle institution. Enfin les délégués ont approuvé à l'unanimité le texte d'une résolution remerciant le Conseil fédéral de ses décisions concernant le tracé de la N 13 dans le Domleschg et la protection des zones riveraines du lac de Wohlen BE et de Chanivaz (embouchure de l'Aubonne).

Les délégués exprimaient aussi l'espoir que dans les cas de la N 2 près de Faido TI et de la N 5 ainsi que de la ligne CFF à Gléresse, la préférence serait donnée aux solutions préconisées par la Ligue.

Ont pris la parole au cours de la seconde partie de l'assemblée les représentants de 5 sections ainsi que le conseiller technique pour la Suisse allemande: Mme R.-C. Schulé (Valais), M. E. Bernasconi (Tessin), M. P. Arbenz (Berne), Mlle E. Bertschi (Genève), M. H. Böhni (Schoffhouse) et l'architecte R. Steiner. Leurs brefs exposés concernaient le travail de leurs sections, leurs succès et leurs difficultés, ainsi que l'activité du Bureau technique. Pleins d'enseignements, ils ont été suivis avec intérêt et attention par l'auditoire. On présenta pour finir le film sonore et en couleurs «Wiederbelebung», tiré de la série de films tournés à l'occasion de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975 et montrant les heureuses réalisations du canton de Thurgovie.

Plus de 200 membres et leurs familles ont participé les 13/14 septembre à l'assemblée générale organisée par la section engadinoise. Les congressistes se retrouvaient à Coire d'où partait un train spécial des Chemins de fer rhétiques. Le «lunch» servi dans le train fit paraître plus court le trajet jusqu'à Susch, où l'on parvint après 13 h. sous un soleil qui répandait la bonne humeur. Les autocars atteignirent vers 14 h. le village de Guarda, décoré pour la fête: ligueurs, hôtes d'honneur du canton des Grisons et de la Confédération, avec les autorités et la population du village, allaient assister à la remise du *prix Henri-Louis Wakker*. Pendant le dîner de gala à l'hôtel Schweizerhof, à Vulpera, le président A. Rollier invita l'assemblée à nommer membres d'honneur deux Grisons méritants: l'architecte J. U. Könz, pionnier pendant de longues années de la sauvegarde et de la restauration de Guarda, et le Prof. H. Plattner, de Coire, qui a été longtemps le très actif président de notre section grisonne et dont la santé maintenant améliorée lui permet de goûter un légitime repos. Le dimanche, on visita Ardez, l'une des quatre «réalisations exemplaires» de l'Année européenne et depuis de longues années enfant particulièrement choyé du «Heimatschutz»; puis Scuol, où l'on eut aussi l'occasion de visiter le remarquable musée régional. Ici encore, nous tenons à remercier nos amis engadinois de ces deux magnifiques journées dans leur petite patrie, et à les féliciter de la façon dont ils veillent sur leur patrimoine culturel.

Comité central

Deux sections se sont donné de nouveaux présidents qui, de ce fait, sont entrés au comité central: à Berne, l'architecte P. Arbenz a été remplacé par l'architecte J. P. Aebi, de Rosshäusern. Pour le canton de Vaud, Me Robert Piccard a succédé à M. Jacques Bonnard, qui avait assumé la présidence pour une période intérimaire. M. B. Kläusli, Dr en droit, de Winterthour, participera aux séances du comité central avec voix consultative; il sera à la disposition de notre Ligue en qualité de conseiller juridique, surtout pour le secrétariat général, mais aussi à la demande des sections.

Le comité central a tenu trois séances d'une journée, soit, selon l'usage, deux à Zurich et une à Berne. Plusieurs des sujets traités, et qui parfois reviennent, font l'objet de chapitres spéciaux dans le présent rapport.

A la première séance du 22 février, à Zurich, il a surtout été question de la réorganisation du secrétariat. Mme R.-C. Schulé, à qui l'on doit une grande reconnaissance, a empoigné le problème avec beaucoup d'ardeur et en y consacrant beaucoup de temps. Le président du groupe de travail pour les fi-

nances, constitué il y a quelque temps, M. Pit Wyss, président de la section zuricoise, fait ressortir trois points principaux de l'enquête et des entretiens auxquels il a procédé: 1. Les recettes de notre Ligue sont insuffisantes; 2. Les frais d'administration sont élevés; 3. On manque d'une vue d'ensemble dans le domaine financier. Il arrive aux conclusions suivantes, ratifiées par le comité central: un budget annuel précis doit être régulièrement établi. Un plan financier à longue échéance s'impose, et les compétences financières doivent être réglées à nouveau. Quant au groupe de travail pour l'Ecu d'or, sous la direction de la présidente genevoise Mlle Bertschi, il préconise les mesures suivantes pour la campagne des écus de chocolat: à moyen terme, les Ligues du patrimoine national et pour la protection de la nature, ainsi que la commission de l'Ecu d'or, doivent établir des principes relativement à l'avenir de cette campagne commune. Certes, son rendement est actuellement stable, il y a même ici et là des progrès, mais la tendance générale, malheureusement, est à la baisse du produit des collectes auprès de l'homme de la rue. Pour les chefs de districts, surtout, il est toujours plus difficile de trouver dans chaque localité des collaborateurs compétents et de bonne volonté. Ici et là, on constate que les écoles et les chefs de vente réclament un plus fort pourcentage du produit de la vente. Dans beaucoup de cas, l'organe compétent n'a pas d'autre solution que d'imiter les autres institutions d'utilité publique et d'attribuer de plus fortes ristournes, pour ne pas compromettre le succès de la vente.

A cette première séance, le comité central a choisi Saillon VS et Beromünster LU comme objectif principal de l'Ecu d'or et du Don de l'économie. Ce double objectif convenait particulièrement bien à l'Année européenne du patrimoine architectural 1975, où la protection des sites construits était mise au premier plan.

Sur le produit de l'Ecu d'or 1975, chacun de ces deux objets doit bénéficier d'un versement de 75000 fr., et du fonds des tâches communes chacun 25000 fr. (soit 100000 fr. au total pour chacun). Le produit net du Don de l'économie est ainsi réparti pour 1975: un tiers à Beromünster, deux tiers à Saillon. Pour la revision envisagée de l'art. 24 sexies de la Constitution fédérale, un petit groupe de travail a été constitué, comprenant les personnalités suivantes: le président A. Rollier, M. Walter Lendi, le Prof. Binswanger, M. Gabriel Aubert.

La seconde séance du comité central, le 19 avril à Berne, a elle aussi été consacrée aux problèmes de réorganisation. Après le départ du secrétariat de M. F. Notter, une solution intérimaire s'imposait; il fallait trouver un publiciste indépendant comme collaborateur, et c'est M. Walter Baumann, rédacteur et journaliste, de Zurich, qui a été chargé de cette importante tâche jusqu'à la fin de l'année. Le secrétariat a en outre été élargi par l'engagement d'un comptable et chef de bureau.

La question de la politique de subventionnement a suscité un débat de principe. La Ligue doit-elle distribuer dans tout le pays, selon le système de «l'arrosoir», de modestes et nombreux subsides, ou doit-elle se borner à en accorder trois ou quatre de grosse importance, ayant plus de poids et d'effet? Nous reverrons ce point au chapitre des subsides.

La question de la «politique de la Ligue» a également agité les esprits. Il faut s'en tenir au principe que la Ligue du patrimoine national mène une politique *pragmatique*, mais non pas une politique de *parti*. Si, dans certains cas, les vœux du «Heimatschutz» coïncident avec des initiatives ou prises de position de partis politiques, cela ne signifie aucunement que la Ligue est liée à tel ou tel groupement politique! Il en a toujours été ainsi jusqu'à présent, et cela ne changera pas à l'avenir.

Comme les années précédentes, la situation financière cause une fois encore de gros soucis au comité, les comptes présen-

tant un excédent de dépenses de 164 016 fr. 85. Il faudra chercher à équilibrer recettes et dépenses dans le budget 1975.

L'objet à l'ordre du jour ayant les plus grandes conséquences financières, lors de cette séance, a été l'attribution, au débit du fonds des legs, d'un subside de base de 100 000 francs pour la fondation à créer, Pro Patrimonio.

A la troisième séance du comité central, celui-ci a désigné en remplacement de M. Albert Wettstein, démissionnaire, l'architecte-ensemblier Adolf Zürcher, d'Oberwil, comme représentant du comité au «Consiglio di amministrazione delle Isole di Brissago». Il a décidé d'autre part d'adhérer comme membre collectif à la Société suisse pour la protection des biens culturels. Le principal objet à l'ordre du jour de cette séance a été l'examen de 35 demandes de subsides.

Secrétariat général

Plusieurs collaborateurs ont quitté le «Heimatschutz» durant l'année écoulée: M. Ferdinand Notter est parti au printemps, mais continue à s'occuper, par mandat du comité central, de la rénovation du moulin alpestre de Ftan, ainsi que des travaux préparatoires pour la création de la Fondation du val Calanca. Au printemps également Mme Suzanne Rihs a choisi une autre activité; elle était standardiste, réceptionniste, et s'occupait aussi de l'Ecu d'or et du Don de l'économie. Le premier secrétaire, A. Eberle, va quitter la Ligue au printemps 1976 pour reprendre une autre activité à l'Œuvre suisse pour l'artisanat («Heimatwerk»), à Zurich. La place vacante a été mise publiquement au concours. Le personnel de bureau de la Ligue a pu être complété par l'engagement de M. Peter Keller, qui est chargé de la comptabilité, de l'organisation et de l'administration, et par l'engagement de Mlle Barbla Mani (publicité, documentation). A tous les collaborateurs qui partent et à ceux qui restent fidèles au «Heimatschutz» – Mlle Christine Blum, Mlle Irène Hildebrand, M. André Welti –, le comité central exprime ses remerciements pour leurs bons et loyaux services, et aux nouveaux venus souhaite beaucoup de satisfaction dans leur activité au service de notre Ligue.

Ecu d'or

La vente des écus de chocolat, campagne commune de la Ligue suisse pour la protection de la nature et de la Ligue du patrimoine national et assumée par le secrétariat de cette dernière, a été organisée dans le cadre ordinaire. Un merci tout spécial doit être adressé à Mlle Chr. Blum, collaboratrice No 1, qui a assumé en grande partie elle-même et avec compétence de nombreuses et diverses tâches, et a toujours su trouver le «ton» qu'il fallait dans les relations avec de nombreux collaborateurs de la ville et de la campagne. Nous tenons à remercier tout particulièrement ici les rédactions de nos journaux et revues, la Radiodiffusion et la Télévision pour leur précieux soutien, et pour l'importante propagande qu'ils font à notre cause avec la meilleure volonté du monde.

Le résultat record de 1974 n'a malheureusement pas pu être égalé en 1975. D'une part, il y a eu de fortes diminutions de vente (par exemple à Zurich), et d'autre part le prix de revient des écus de chocolat a massivement augmenté. Le produit brut s'est élevé en 1975 à 1 620 481 fr. 60 (contre 1 648 686 fr. 05 l'année précédente). Les frais sont passés de 457 184 fr. 05 en 1974 à 489 484 fr. 80 en 1975. D'où résulte un produit net de 1 130 996 fr. 80 (contre 1 191 502 fr. l'année précédente).

La commission de l'Ecu d'or, formée de représentants des deux Ligues et de l'économie suisse, a décidé de répartir

comme suit le produit net 1975: fonds des tâches communes des deux Ligues: 175 000 fr. (en faveur du double objectif de l'Ecu d'or); fonds pour les dépenses communes, propagande, frais d'administration, des deux Ligues: 65 596 fr. 80. La Fédération nationale des costumes suisses reçoit un subside de 20 000 fr. pour sa contribution à la vente dans de nombreux cantons. Le solde est réparti à parts égales entre les deux Ligues: 435 000 fr. pour chacune d'entre elles (cette part était de 465 000 fr. en 1974). Sur sa part, le «Heimatschutz» attribue la moitié, soit 217 500 fr., à ses sections, au prorata du nombre d'écus écoulés par chacune d'elles.

Don de l'économie

Les comptes du Don de l'économie – campagne complémentaire auprès des milieux de l'économie, de l'industrie et du commerce – sont bouclés chaque année à fin mai. A notre appel en faveur de l'agrandissement de la réserve d'Aletsch, et de la création d'un Centre de protection de la nature à Riederalp, ont répondu 909 destinataires sur les quelque 15 000 qui ont reçu notre brochure documentaire, représentant des dons totalisant 164 488 fr. (contre 139 951 fr. l'année précédente). Déduction faite des frais, le résultat net se monte à 146 730 fr. 15 (contre 120 643 fr. 30 l'année précédente, pour le site de Splügen). Les pronostics pour la campagne 1975/76 sont plutôt défavorables. Le nombre des destinataires a été massivement augmenté. Plus de 20 000 brochures ont été expédiées en novembre/décembre 1975. Jusqu'à fin février 1976, environ 1500 versements ont été enregistrés, qui ne totalisent que 101 000 fr. Avec l'augmentation des envois, les frais se sont naturellement accrus (impression et ports). Ils se monteront pour la campagne 1975/76 à 33 000 fr. environ.

Ces chiffres commandent un réexamen du «Don de l'économie». Certes, la récession a incité nombre d'entreprises à compresser rigoureusement leurs dépenses, et d'autres qui naguère faisaient de généreux dons ont fusionné et, ensemble, n'en font plus qu'un seul; mais il est possible que d'autres causes soient à l'origine de cette sensible diminution. Ce léger pessimisme ne doit cependant pas faire oublier une chose: le Don de l'économie n'est pas seulement une collecte; il est pour le moins tout autant une vaste campagne d'information sur la nécessité, les buts et l'activité des Ligues pour la nature et le patrimoine.

A tous les donateurs qui, en dépit des difficultés économiques, nous ont gardé leur fidélité, nous adressons ici encore nos chaleureux remerciements. Et nous serions heureux de pouvoir compter, à l'avenir aussi, sur l'efficace soutien du commerce, des arts et métiers et de l'industrie, des banques et des assurances, des médecins, des architectes et des juristes, et de tous les autres généreux amis de notre cause.

Subsides

L'allocation de subsides pour la restauration ou la rénovation de précieux édifices et monuments de toute espèce est une des tâches les plus importantes de notre Ligue. Nous l'avons vu ci-dessus, la pratique suivie jusqu'ici a été maintes fois discutée et parfois même mise en question. Les résultats de ces débats et les décisions qui en sont résultées peuvent être résumés comme suit:

Il sied en principe d'en rester à la pratique suivie jusqu'à présent: c'est-à-dire de répartir dans tout le pays le plus grand nombre possible de modestes subsides. La Ligue doit être présente si possible dans toutes les régions. En ce qui concerne

les objets de très grande importance – en particulier les églises, dont les frais de restauration peuvent dépasser le million –, des subsides ne doivent en principe pas être alloués. Dans ces cas, c'est l'Etat intéressé qui doit intervenir avant tout. Les demandes pour des objets qui sont déjà en cours de restauration ou dont la rénovation est terminée ne seront plus prises en considération. Toutes les demandes doivent être adressées – avec tous documents à l'appui – au comité central par l'intermédiaire des sections.

Au cours de l'année qui fait l'objet de ce rapport, la Ligue a pu accéder aux demandes de subsides suivantes (dans l'ordre où elles ont été traitées par le comité central):

Antenne commune à Marthalen ZH	3 000.–
Ancienne scierie à Buch près Ramsen SH	10 000.–
Vieille église de Courrendlin BE	7 000.–
Eglise Ste-Croix à Carouge GE	15 000.–
Libro bianco N2, Autostrada a Faido TI	2 500.–
Pont de bois sur la Russeinerschlucht GR ¹	10 000.–
Maison vigneronne Kümin, à Breiten sur Wollerau SZ ¹	7 500.–
Küferhaus à Berlingen TG ¹	10 000.–
Forge à Corcelles BE ¹	10 000.–
Auberge de La Tour de Vaas à Lens VS ¹	7 500.–
«Ponte romano» di Aquila TI ¹	15 000.–
Grange à Seon AG	5 000.–
Enquête sur la protection du Vieux-Lenzbourg AG	5 000.–
Restaurant Gemsli im Zelg, à Wolfhalden AR	5 000.–
No 29 de la rue de Bâle à Allschwil BL	6 000.–
Divers immeubles anciens à Wiedlisbach BE	10 000.–
Six maisons de Bönigen BE	10 000.–
Eglise Sangerenboden, à Guggisberg BE	2 000.–
Chapelle Sta-Maria-Magdalena à Susch GR	5 000.–
Maison Chr. Platz à Alvaneu-Village GR	5 000.–
Toits de pierres à Avers et Innerferrera GR	10 000.–
Maison du landammann W. von Flüe, à Sachseln OW	5 000.–
Chapelle St-Théodule à Schoried, Alpnach OW	5 000.–
Ferme «Wylar» à Steinerberg SZ	5 000.–
Goldener Ochsen, Schaffhouse	10 000.–
Chapelle Vild à Sargans SG	5 000.–
Werdenberg SG ² (maisons de bois)	50 000.–
Murs de soutènement de la chapelle de Colla TI	2 000.–
Toit de pierres de l'église paroissiale de Verdasio TI	5 000.–
Protection de l'environnement à Incella sur Brissago TI	3 000.–
Casa rossa à Grono GR	5 000.–
Rustici à Gagnora de dentro, Val d'Agro TI	3 000.–
Maison patricienne à Semione TI (toiture de pierres)	3 000.–
Villa de Le Corbusier à Corseaux-Vevey VD	10 000.–
Maison Ambord à Grengiols VS	2 500.–
Déplacement d'un moulin à Selkingen VS	2 000.–
«Pont romain» entre Grengiols et Ausserbinn VS	2 000.–
Deux étables à Ritzingen et Gluringen VS	2 000.–
Hochstudhaus à Otelfingen ZH	15 000.–

¹ Pour ces demandes, la maison Rank Xerox Schweiz nous a fait un magnifique don de 50000 fr. dont nous tenons à la remercier, ici encore, très vivement.

² Avec l'accord de la Ligue suisse pour la protection de la nature, ce subside a été porté au débit du fonds des tâches communes des deux Ligues.

Bureaux techniques

Des bureaux techniques bien organisés représentent un des plus importants piliers de l'activité de notre Ligue. Ils sont faits pour rendre service et sont en principe à la disposition de chacun, c'est-à-dire de nos sections et de nos membres, mais aussi des autorités et services spécialisés des communes et des cantons. Leurs services sont en règle générale gratuits. Dans certains cas, les demandeurs doivent uniquement couvrir les frais. En Suisse alémanique, les responsables sont l'architecte Robert Steiner, de Winterthur, et l'architecte Beate Schnitter, de Zurich. Pour la Suisse romande, l'architecte R.-H. von der Mühl, à Lausanne. Les rapports détaillés de ces trois spécialistes peuvent être demandés au secrétariat général de Zurich. Pour le canton du Tessin, le Bureau technique est dirigé par l'architecte Niki Piazzoli, de Lugano.

De nombreuses sections ont à leur disposition (et financent!) leur propre Bureau technique (de plus ou moins grande importance). Le cas le plus digne d'éloges est celui de la section bernoise, qui a établi dans tout le canton un vaste réseau d'experts, qui traitent chaque année de 400 à 500 cas.

Il est évident que les Bureaux techniques suisses n'interviennent que rarement, voire pas du tout, dans les cantons qui sont eux-mêmes bien montés à cet égard, mais interviennent fréquemment dans les régions qui n'ont pas leurs propres experts. «La grande difficulté à laquelle s'est heurtée l'activité des Bureaux techniques a été une fois de plus la construction de nouveaux immeubles dans des zones où les plans d'aménagement prévoient de trop grands espaces comme zones à bâtir. Les nouveaux lotissements dans des sites remarquables sont particulièrement douloureux à accepter, car la diminution de population qui commence à se faire sentir devrait nous épargner la destruction de paysages intacts. Quant aux problèmes de trafic, ils concernent surtout les voies d'évitement à l'intérieur des localités» (Citation Steiner).

Les deux conseillers techniques de la Suisse alémanique ont traité en 1975 plus de 120 cas de difficulté variée, qui se répartissent numériquement dans les secteurs suivants:

Expertises concernant l'aspect des localités et recommandations pour des plans d'aménagement locaux: 24

Expertises et recommandations concernant de nouveaux bâtiments et de nouveaux lotissements dans des zones de protection ou d'aménagement: 43

Expertises et recommandations concernant de nouveaux bâtiments et des lotissements dans des sites remarquables: 12

Expertises et recommandations concernant la construction d'ouvrages pour le trafic dans des sites dignes de protection: 5

Conseils concernant des restaurations: 16

Conseils concernant la construction agricole: 3

Contributions à des procédures et à des mesures légales: 9 et autres consultations diverses.

Par cantons, les cas se répartissent comme suit:

Argovie 3, Appenzell 9, Bâle-Campagne 2, Berne 1, Grisons 4, Lucerne 7, Obwald 2, Nidwald 1, Schwytz 38, Soleure 2, Tessin 3, Uri 17, Zurich 6, Confédération 3.

Outre ses conseillers techniques proprement dits, le «Heimatschutz» dispose d'un «collège d'architectes» qui comprend d'excellents architectes et planistes suisses et dont les membres peuvent être sollicités par groupes de deux ou trois, cela particulièrement dans des cas spécialement difficiles et d'une importance plus que régionale. Selon la situation et les cas à trancher, ces groupes d'experts sont constitués et engagés par le secrétariat général en collaboration étroite avec les sections et les Bureaux techniques.

Le plus important instrument d'information du public et de liaison entre nos membres est la revue «Heimatschutz», trimestrielle et richement illustrée, que tous les membres et de nombreux autres intéressés, tels qu'organisations amies, Bibliothèques et rédactions, reçoivent gratuitement en allemand ou en français.

Son rédacteur en chef est M. Eric Schwabe, avec pour collaborateurs M. J. Ganz et M. F. Notter (jusqu'à son départ du «Heimatschutz»), et pour l'édition française M. Gabriel Aubert, de Genève, et l'excellent traducteur qu'est M. C. Bodinier, de Neuchâtel.

Pour les lecteurs de langue italienne, notre section tessinoise publie huit fois par an et sous le titre «Il nostro paese», d'entente avec d'autres organisations, sa propre revue, rédigée de façon percutante, richement illustrée aussi, qui est soutenue par une contribution financière de la caisse centrale.

Le premier fascicule de l'année a donné lieu à de vives discussions, les rédacteurs ayant laissé la parole à quelques écrivains situés plutôt à gauche, sur le thème du «Heimatschutz» – à l'occasion des 70 ans de notre Ligue (ceci dans l'édition allemande).

Le fascicule No 2 était conçu comme numéro spécial de l'Année européenne du patrimoine architectural 1975, en étroite collaboration avec la Société pour l'histoire de l'art en Suisse, que nous remercions ici très vivement. Ce sont les «réalisations exemplaires cantonales» qui avaient la plus grande part à ce numéro.

Le Cahier No 3 était principalement consacré aux deux objectifs de l'Ecu d'or, Saillon VS et Beromünster LU; il mettait en relief le sauvetage du pont de bois couvert de Hunzigen, entre Belp et Rubigen, et insistait sur une des plus pressantes demandes du Heimatschutz bernois: la protection de Gléresse, village vigneron des bords du lac de Biemme. Le rapport annuel du secrétaire général complétait ce numéro.

Le fascicule No 4 contenait une importante étude, richement illustrée, de W. Stutz sur les gares suisses jusqu'à 1930, ainsi qu'une relation de la remise du prix Wakker à la commune engadinoise de Guarda, qui coïncidait avec l'assemblée générale de septembre. Suivait un article de M. Gabriel Aubert sur le congrès international de l'ICOMOS à Bruges, consacré à la sauvegarde des villes historiques. L'édition allemande contenait en outre une relation du concours de photographie organisé en collaboration avec la maison Kodak à l'occasion de l'Année européenne.

Dans les numéros 3 et 4 de l'édition allemande figuraient des contributions de la Ligue des dialectes alémaniques.

Recours et oppositions

La Ligue du patrimoine national a formé les recours et oppositions suivants pendant l'année 1975:

Recours contre l'arrêté du 17 juin du gouvernement d'Obwald concernant le zonage du Chapfli, à Sachseln, et tendant à ce que le Chapfli ne soit pas incorporé à la zone constructible (auprès du Tribunal administratif d'Obwald, 15 juillet 1975). Opposition au plan d'aménagement et à la pose de gabarits «Burghof» à Merlischachen SZ et demande de ne pas approuver le plan en raison de l'atteinte à un site d'importance nationale (CPS), et de ne pas accorder l'autorisation de construire les bâtiments projetés (auprès du Conseil de district de Küssnacht-am-Rigi SZ, 20 octobre 1975).

Recours dans l'affaire de la Banque cantonale zuricoise (nouveau projet de sa succursale de Winterthour), tendant à ce qu'il

soit déclaré que le bâtiment en cause est protégé par l'arrêté fédéral urgent et ne peut être démolé ou modifié sans autorisation du Conseil d'Etat, et à ce que le gouvernement zuricois soit invité à examiner le projet de démolition et de reconstruction en conformité avec ledit arrêté urgent (auprès du Conseil fédéral, 3 novembre 1975).

Demande d'une protection provisoire pour l'édifice No 141 de la Stadthausstrasse, No 1 de la Münzgasse et No 30 de l'Untertor, de la Banque cantonale zuricoise à Winterthour (auprès du Département fédéral de l'intérieur, 3 novembre 1975).

Recours de droit public concernant le projet de construction Roosstrasse 4–6, parcelles No 86–88 et 94, à Wollerau SZ, tendant à ce que le projet soit refusé en raison de la grave atteinte au site et à son environnement, et à ce qu'un plan directeur, avec toutes les prescriptions nécessaires, soit élaboré pour de nouveaux bâtiments dans tout le périmètre des parcelles 86–94 et 501 (auprès du Conseil communal de Wollerau, 17 décembre 1975).

Recours de droit public concernant le projet de construction Janser et Rickenbach pour un bâtiment locatif dans l'Axenstrasse, à Brunnen, tendant au rejet du projet en raison de sa considérable atteinte à la beauté du site (auprès du Conseil communal de Brunnen, 17 décembre 1975).

Recours contre la décision du Conseil de district de Küssnacht-am-Rigi, concernant l'opposition au plan d'aménagement «Burghof» à Merlischachen, tendant à ce que la décision contestée du Conseil de district soit annulée (auprès du Conseil d'Etat de Schwytz, 23 décembre 1975).

Activités diverses

Diverses affaires qui ont occupé la Ligue en 1975 datent de quelques années et devront être mentionnées dans de futurs rapports annuels. Donnons-en ici quelques exemples:

Moulin alpestre de Ftan GR: Le moulin donné il y a quelque temps à la Ligue en relation avec l'émission de TV «Grüezi mitenand» a été en bonne partie rénové durant l'année 1975. Le meunier et ancien propriétaire, M. Florineth, a déjà pu accéder à son nouveau logis. Les travaux ont dû être interrompus pendant l'hiver. Au printemps 1976 se feront encore les travaux suivants: rénovation finale du local de mouture, restauration des deux machines, installation d'une nouvelle alimentation en eau (le problème de l'amenée d'eau est encore en suspens), rénovation du local des deux roues à aubes. Le moulin pourra vraisemblablement faire sa première démonstration d'activité à fin juin 1976. Une petite exposition permanente doit aussi être aménagée. L'impression d'une brochure spéciale sur les moulins est en projet. L'inauguration officielle est prévue pour l'automne 1976. La couverture financière continue à causer du souci. Les frais de rénovation se montent à plus de 300000 fr. et il en manque encore 50000. Mais nous avons bon espoir de pouvoir franchir ce dernier obstacle, et remercions tous ceux qui ont contribué, sous quelque forme que ce soit, à cette belle réalisation.

Projet de fondation «Valbella Calanca»: Une tâche coûteuse et de longue haleine a été confiée à la Ligue, par l'exécution du testament laissé par le musicien Hans Rosbaud et sa femme Edeltraut Rosbaud-Schaefer. En tant qu'héritier principal, elle doit utiliser la succession – deux immeubles et des papiers-valeurs – pour la création ou l'agrandissement d'une réserve naturelle. Après en avoir parlé avec la sœur de la testatrice, le secrétaire général et M. Notter (qui a continué à suivre la chose après son départ du secrétariat) ont posé quelques principes,

approuvés par le comité central, devant servir de base à la recherche de l'objet approprié. Le but est de préserver intégralement un site subalpin, où, dans le cadre d'une unité géographique et socio-économique, serait créée d'une part une réserve naturelle plus réduite, et où l'on chercherait d'autre part à développer harmonieusement, par des mesures de planification, une région si possible encore intacte. De longues recherches ont abouti à la conclusion que pour la réalisation d'un tel modèle de planification et de développement, le val Calanca (GR) serait fort bien approprié. Par la suite, contact a été pris avec l'Organizzazione Regionale della Calanca (ORC), et après de nombreuses séances et de fructueuses discussions, on est tombé d'accord sur un projet et ses conditions. Dans le fond de la vallée, au nord de Valbella, une réserve naturelle de 32 à 45 millions de mètres carrés doit être créée, en partie par achat de terrains, mais surtout par l'inscription de servitudes gratuites. Les sommes ainsi libérées sont destinées à une Fondation Valbella-Calanca (à créer), qui sur la base des directives préalables devra agir, d'entente avec l'ORC et les planistes, dans le sens de la protection des sites et du paysage, et œuvrer dans ce cadre au développement général du reste de la vallée. Les statuts de la Fondation ont été mis au point à la fin de 1975 et ratifiés par le comité central, de sorte que plus rien ne s'oppose à l'engagement des pourparlers concernant les servitudes avec les propriétaires intéressés. De l'issue de ces pourparlers dépendra la réussite ou l'insuccès du projet Calanca.

Fondation Pro Patrimonio: le 19 avril 1975, le comité central de la Ligue suisse a décidé la création d'une fondation ayant pour buts la sauvegarde et la rénovation d'un patrimoine immobilier de valeur. Il a approuvé à cette fin la remise d'un capital de base de 100000 fr. (au débit du fonds des legs). MM. Max Lechner, Jakob Zweifel et Robert Steiner ont été chargés de mettre en train cette création. Un projet de fondation, avec son règlement, a été élaboré en collaboration avec M. Diggelmann. Lucerne a été prévue comme siège de la fondation. Dans sa composition, le Conseil de fondation devra tenir compte, dans la répartition des 25 sièges prévus, de la diversité politique et régionale. 22 personnalités des milieux culturels, économiques et politiques, qui nous ont jusqu'à présent promis leur collaboration, ont manifesté spontanément leur intérêt pour notre projet. La création de la fondation avait été tout d'abord prévue pour le 2 novembre 1975. Mais lors de sa promesse de faire partie du Conseil de fondation, l'architecte P. Aebi, chef du service Heimatschutz à la division Protection de la nature et du patrimoine de l'Inspection fédérale des forêts (Département de l'intérieur), nous a fait savoir l'intérêt qu'aurait la Confédération à participer à la fondation projetée. Il ne faisait pas de doute qu'une telle liaison avec la Confédération présentait divers avantages. Aussi le groupe des promoteurs estima-t-il indiqué de remettre à plus tard l'acte de fondation, jusqu'à ce que la participation de la Confédération fût clairement précisée. La Ligue du patrimoine national a adressé une demande «ad hoc» au conseiller fédéral Hürlimann, et lui a demandé en même temps une audience. De nombreux amis du Heimatschutz pourront déplorer que l'acte de fondation n'ait pu être signé durant l'Année européenne du patrimoine architectural. Mais, en 1975, la première pierre a tout de même été posée. Et elle se trouve avoir des fondations inattendues dont il sied d'évaluer d'abord toute la valeur.

Année européenne du patrimoine architectural 1975: Une grande part des activités de notre Ligue se sont déployées l'an dernier sous le signe de l'Année européenne. Notre secrétariat général s'est vu confier par le Conseil fédéral le secrétariat du Comité National Suisse, présidé par l'ancien conseiller fédéral

L. von Moos. Des collaborateurs de la Ligue ont beaucoup contribué à la production d'une série de films pour l'Année européenne, de diverses brochures et autres publications, ainsi qu'à l'organisation d'une grande exposition itinérante. Cette exposition, intitulée «Un avenir pour notre passé», a été principalement conçue et montée par F. Notter et J. Ludwig. Complétée par des éléments régionaux et locaux, et liée avec des concours et autres initiatives, elle a été présentée avec grand succès dans plus de deux douzaines de petites villes et villages, notamment à l'OLMA de St-Gall et au Comptoir de Lausanne. Nous aimerions remercier ici toutes les sections de la Ligue qui ont contribué à l'organisation et au montage des panneaux photographiques dans chaque localité. De nombreux nouveaux membres ont pu être gagnés à notre cause par cette campagne. Un réjouissant succès pour la Ligue a aussi été l'exposition estivale que nous avons pu monter en collaboration avec l'Etat et le Heimatschutz zuricois dans les magasins Jelmoli S.A., à Zurich. Nous tenons à remercier très vivement la maison Jelmoli, ainsi que de nombreux autres magasins, pour la générosité avec laquelle ils ont mis des vitrines et des locaux d'exposition à notre disposition. De concert avec la maison Kodak S.A., à Lausanne, nous avons pu organiser un grand concours de photographies sur le thème: «Le site urbain ou villageois: ensemble architectural – Espace vital» parmi les apprentis-photographes et les élèves des écoles d'arts et métiers, qui a également connu un vif succès. Toute la publicité relative à l'Année européenne incombait à notre secrétariat et nous a valu beaucoup de travail supplémentaire. L'écho, dans la presse suisse, a été considérable. Les moyens de communication de masse ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour propager nos idées. Grand merci pour cette importante contribution. Au congrès final de l'Année européenne, la Ligue a été représentée par une délégation bien étoffée. Le numéro 1/1976 de la revue rend compte en détail de ce congrès d'Amsterdam et reproduit en bonne place la «Déclaration d'Amsterdam».

Au moment de signer ce dernier rapport, son auteur désire prendre congé de la Ligue suisse du patrimoine national. Les quelque dix années qu'il a passées au secrétariat de cette grande association culturelle forment une période de sa vie qui lui ont valu beaucoup de satisfactions. Il tient à en remercier la direction du secrétariat, le comité central et tous les membres de la Ligue.

Dates de vente de l'Ecu d'or 1976

- 31 août Ville de Berne
- 2/4 septembre Cantons d'Argovie, Appenzell R.-E., Appenzell R.-I., Nidwald, Obwald, Soleure
- 3/4 septembre Canton de Berne et Jura-Nord (sans la ville et le district de Porrentruy)
- 23/25 septembre Cantons de Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, St-Gall, Schwytz, Thurgovie, Uri, Vaud, Zoug, Zurich
- 8/9 octobre Cantons du Tessin et du Valais
- 22/23 octobre District de Porrentruy
- 6 novembre Canton de Genève